

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

10/11/2022

N° E22000106 / 84

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 3

Vu enregistrée le 03/11/2022, la lettre par laquelle le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le zonage d'assainissement de la commune de BEAUMES DE VENISE ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Justine DESFOUR est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux et à Madame Justine DESFOUR.

Fait à Nîmes, le 10/11/2022

Le Président,



Christophe CIRÉFICE